

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

RÉUNION PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme Myriam ABAD-PERICK et M. Jean-Claude JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 29 septembre 2016 ouverte. M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- M. BERGEN.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Mme CAROTA est paralysée par la grève, M. NIESSEN devrait arriver...

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- J'allais dire on est tous là mais ce ne serait pas réaliste. Je me dois d'excuser Mme FLAGOTHIER, M. ZACHARIAS qui est toujours souffrant, Mme MATHELOT-COLLETTE.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Pierre ERLER.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité, il y en a quelques-unes, ainsi que la documentation « La Province de Liège, mon partenaire », qui sera distribuée à tous les mandataires élus sur le territoire provincial et qui constituera pour eux un outil pratique et actualisable, visant à simplifier les démarches et contacts envers notre institution.

Vous trouverez également sur vos bancs la revue de presse relative à la Journée « Debout Citoyen ! » du 10 septembre dernier ainsi que « La Route des Droits de l'Homme, Le Franchimont, Terre de citoyenneté » qui est une initiative du Congrès de Polleur asbl, en collaboration avec notre Service « Culture » de la Province de Liège.

Par ailleurs, je vous informe que l'APW organise son colloque annuel le mercredi 30 novembre prochain à Mons. Il portera sur la formation des agents des pouvoirs locaux et provinciaux. Les détails relatifs à ce colloque vous seront communiqués ultérieurement, un déplacement est évidemment prévu au départ du Palais.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur trois dossiers.

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2016.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2016).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Éloges funèbres de Messieurs Jacques GALAND et Arthur VANDEBOSCH, anciens Conseillers provinciaux

M. LE PRESIDENT.- Points 2 et 3 de l'ordre du jour actualisé. Je vous demanderai à tous de vous lever.

Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Je souhaiterais évoquer aujourd'hui la mémoire de nos anciens collègues Jacques GALAND et Arthur VANDEBOSCH.

Rendons-leur aujourd'hui un dernier hommage, en notre nom à tous.

Monsieur Jacques GALAND, né à Grâce-Berleur en 1929, est décédé le 17 juillet dernier, à l'âge de 87 ans.

Il a été élu Conseiller provincial du Parti social-chrétien par le District de Liège de 1977 à 1994. Son dévouement pour la Province de Liège a été mis en exergue au sein de différentes Commissions provinciales : Affaires économiques, Finances et Services provinciaux, Travaux, Voiries et Cours d'Eau ainsi que Santé publique.

En outre, il a été Vice-Président de la 1ère Commission (Affaires économiques et Intercommunales) trois années durant.

Le titre honorifique de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold lui a été décerné en 1992.

En parallèle, Jacques a fait carrière comme Administrateur de sociétés. Par ailleurs, en tant que Past-Président du Lions Club Liège-Hauts Sarts, c'était un homme sensible à la cause des plus démunis, qui s'est fortement impliqué pour les œuvres caritatives.

Monsieur Arthur VANDEBOSCH, né à Seraing en 1943, est décédé le 6 septembre dernier, à l'âge de 73 ans.

Militant convaincu depuis sa tendre jeunesse, Arthur a toujours porté haut et fort les couleurs de son parti politique. De 1994 à 2000, il a été élu Conseiller provincial par le District de Seraing, et dès 1995, il a revêtu la qualité de Secrétaire du Conseil.

Il restera attaché à Seraing, sa ville natale, toute sa vie durant. Je citerais pour illustrer ce propos, sa passion pour le sport notamment : il fut co-fondateur du Seraing Athlétique Football Club en 1960 et il administra le Royal Football Club Serésien de 2005 à 2013.

Arthur s'installa néanmoins à Neupré vers 1981 et cette dernière devint sa Commune d'adoption. Il y fut Conseiller communal, puis Président du Centre Public d'Action Sociale. Depuis 2001, il occupait la fonction de Conseiller de l'Action Sociale de la Commune de Neupré.

En outre, ses compétences et son expertise liées à son emploi d'Ingénieur civil – Expert auprès de la Région wallonne lui ont valu la qualité d'Officier de réserve de la Force Navale.

Au nom de notre Assemblée, j'ai évidemment adressé un message de sympathie et de condoléances à leur famille respective.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en leur mémoire.

Je vous remercie.

VI.- Questions d'actualité.

Document 15-16/A11 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant l'opportunité d'une réflexion sur une facturation supracommunale du coût de la collecte et du tri des déchets.

Document 15-16/A12 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant le règlement des études de la Haute École de la Province de Liège.

Document 15-16/A13 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant l'accès et la création de points d'eau potable publics

Document 15-16/A14 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant le chantier de la bibliothèque de Bavière.

Document 15-16/A15 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'accès PMR à la nouvelle implantation de la Haute École Paramédicale de la Province à Verviers

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour actualisé (documents 15-16/A11, 15-16/A12, 15-16/A13, 15-16/A14, 15-16/A15).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte cinq points. Pour la première question référencée 15-16/A11, je donne la parole à Monsieur Fabian CULOT.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je la résume succinctement cette question pour être sûr que chacun connaisse la question avant d'entendre la réponse.

A moins que vous n'ayez passé vos deux mois de vacances en Ouzbékistan, je crois que vous avez du entendre que l'application du règlement-taxe relatif aux déchets de la Ville de Seraing a créé quelques difficultés d'application qui ont connu un certain émoi dans la population. Il s'agit d'abord et avant tout d'un débat communal et donc que je renvoie celles et ceux que cela passionnerait à ce débat qui a d'ailleurs pu avoir lieu au sein du Conseil communal de Seraing mais si j'interviens ce jour à la tribune du Conseil provincial c'est parce que ce débat m'a interpellé en ce sens que les déchets en province de de Liège sont collectés et font ensuite l'objet d'un processus de recyclage par une intercommunale à laquelle nous sommes tous attachés qui est INTRADEL.

Cette intercommunale opère sur l'ensemble du territoire de la province et applique des tarifs qui sont identiques à l'égard de l'ensemble des communes.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Cette intercommunale est la politique du tri des déchets sont soumis à ce que l'on appelle le coût-vérité et il me paraît qu'il est apparu à Seraing que l'application de règlements-taxes communaux a pour effet qu'un certain nombre de citoyens ont du mal à identifier la véracité du coût-vérité alors que le système donne l'impression qu'un kilo de déchets produits ne coûte pas la même chose selon que l'on habite dans telle ou telle commune.

Nous savons que cela n'est pas vrai mais c'est l'impression que cela peut donner.

D'où cette réflexion à laquelle je me permets d'inviter le Collège et l'ensemble d'entre nous. Réflexion qui serait de savoir s'il ne pourrait pas être opportun de réfléchir à un système soit de facturation globale à l'échelle de l'intercommunale soit un système de taxation à l'échelle de la province, je n'ai pas encore d'idée très précise sur le sujet mais je rappelle souvent que l'on paie sa facture d'eau de la même manière quelle que soit la commune dans laquelle on habite, ne faut-il pas demain dans l'esprit de supracommunalité qui nous est cher, penser à un paiement des déchets que l'on produit d'une manière qui serait soit totalement uniforme sur le territoire de la province soit peut-être modaliser selon le caractère rural ou urbain de la commune dans laquelle on habite comme le souligne d'ailleurs certains mandataires communaux dont mon ami Jean-Luc.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite à présent Monsieur André GILLES, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial.

M. GILLES, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues, Monsieur le Chef de Groupe,

Je vous remercie de votre question par ailleurs tout à fait pertinente. La gestion des déchets et leur taxation sont devenues au fil des années un sujet important non seulement pour les municipalités de la Province mais bien évidemment aussi au-delà des frontières provinciales. C'est donc assurément une thématique à la fois locale et supracommunale. Rappelons que l'intercommunale Intradel rassemble 72 de nos 84 communes provinciales.

Si c'est aussi un sujet, comme vous le savez, qui n'est pas exempt de contraintes comme par exemple le principe du « Coût-Vérité », vous l'avez d'ailleurs rappelé, imposé par l'Union Européenne au travers de sa directive n°2008/98/CE, nous sommes aussi là, en tant que politiques, pour trouver des solutions novatrices.

À mon sens et comme vous le proposez aussi, il serait utile que Liège Europe Métropole se préoccupe de cette problématique et y sensibilise aussi par ce biais les conférences d'arrondissement.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Il sera sans doute difficile, on va être tout à fait réaliste, hélas, de dégager des solutions d'ensemble dans les prochains mois, avant l'échéance de 2018 mais peut-être l'objectif d'un système davantage centralisé de facturation, tout en respectant particularités locales et l'autonomie communale, c'est un dilemme mais qu'il n'est pas impossible de rencontrer, pourrait raisonnablement, peut-être, trouver un écho favorable dans le courant de la prochaine législature.

Cela étant, il conviendrait donc de vérifier, en toute hypothèse, la faisabilité technique d'une part et juridique d'autre part, d'une centralisation de facturation qui permettrait d'insuffler sans doute une certaine souplesse de paiement pour le citoyen, ce qui n'est hélas pas possible actuellement dans le cadre de taxes communales.

Pour moi, comme pour vous, Monsieur le Chef de Groupe, un citoyen de Liège ou de Seraing ou d'ailleurs devrait être traité avec équité en matière de collecte et de tri de déchets mais aussi peut-être dans bien d'autres domaines d'où l'intérêt particulier suscité par le sujet de votre question. On a souvent parlé aussi de la problématique des zones de secours d'incendie. Là aussi, on observait depuis notre tribune provinciale si j'ose dire, un certain nombre de disparités et nous suggérons, nous nous étions permis de suggérer aux communes à travers les zones auxquelles elles sont affiliées de réfléchir à une politique davantage coordonnée. C'est un peu le même principe si j'ose me permettre par rapport au traitement des immondices et au l'enlèvement de ceux-ci et le tri qui est souhaitable pour l'ensemble et pour les populations futures, pour diminuer non seulement le coût de la facture mais aussi pour la qualité de notre environnement.

Voilà. Tout cela est certainement une matière supracommunale, il y a des économies auxquelles certaines communes s'accrochent plus que d'autres mais il y a certainement matière à être davantage performant ensemble.

Nous nous permettrons comme vous le suggérez vivement, d'aborder le sujet sur le terrain supracommunalité parce que nous sommes à côté des conférences d'arrondissement. Votre conseil provincial est une entité au sens statutaire de l'assemblée générale de Liège Europe Métropole, au même titre que la conférence d'arrondissement CMCH ou Liège Métropole ou Région Verviers ou Deutschsprachige Gemeinden Bürgermeister Konferenz et donc nous avons-nous aussi en tant que Conseil provincial l'occasion aussi d'émettre des suggestions et d'initier peut-être des réflexions.

Je note la suggestion, je me permettrai de la relayer.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. Pour la question suivante, reprise sous le document référencé 15-16/A12, je donne la parole à Monsieur RASSAA.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

L'article 96 du nouveau règlement général des études de la Haute Ecole de la Province de Liège veut interdire les couvre-chefs ainsi que tous les insignes, bijoux ou vêtements qui afficheraient de manière ostentatoire une opinion ou une appartenance politique, philosophique ou religieuse.

Cette interdiction est en contradiction avec l'article 24 de la Constitution belge qui précise en son paragraphe premier : « La communauté organise un enseignement qui est neutre. La neutralité implique notamment le respect des conceptions philosophiques, idéologiques ou religieuses des parents et des élèves ».

Mais si la définition du principe de la neutralité est sujette à débat, neutralité des personnes ou neutralité des actes – le décret de la Communauté française du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté et le décret de la Communauté française du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement, ne s'applique qu'aux membres du personnel enseignant et non aux étudiants et aux étudiantes.

Il précise en son article 4 : « L'école officielle subventionnée garantit à l'élève ou à l'étudiant le droit d'exercer son esprit critique et, eu égard à son degré de maturité, le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question d'intérêt scolaire ou relative aux droits de l'homme.

Je ne vais pas terminer la lecture de l'article mais j'attire l'attention notamment sur le 3^{ème} paragraphe qui précise que la liberté de manifester sa religion ou ses convictions et d'en débattre, ainsi que la liberté d'association et de réunion sont soumises aux mêmes conditions, précisées plus haut.

Le sens de ces deux articles juridiques est donc plutôt l'interdiction d'interdire l'expression philosophique, politique ou religieuse des étudiants et étudiantes. Autre élément relevé notamment par Unia, l'ex-centre fédéral pour l'égalité des chances : ce genre de règlement s'apparente à de la discrimination indirecte.

En effet, derrière une formulation convenue qui semble brasser tous les courants politiques, philosophiques et religieux, c'est bien une catégorie de personnes qui est visée en particulier : les étudiantes musulmanes faisant le choix de porter le voile. C'est précisément la définition d'une discrimination indirecte : une disposition apparemment neutre et susceptible d'entraîner, par rapport à d'autres personnes, un désavantage particulier pour des personnes caractérisées par l'un des critères protégés.

En son article 5, le décret de la Communauté française du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations et qui s'applique aux matières d'enseignement conditionne toute distinction indirecte pour qu'elle ne soit pas considérée pour une discrimination à une justification objective par un but légitime et exige que les moyens de réaliser ce but soient appropriés.

Quel est le but légitime poursuivi par l'article 96 ? Est-ce exclure les musulmans faisant le choix de porter le voile d'accéder à l'enseignement supérieur, est-ce cela un but « légitime » ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Lors du riche débat que l'on a eu en commission, vous évoquiez des faits de violence verbale, des discours et des délits de haine à l'égard de jeunes étudiants non voilés. Ces faits sont condamnables par la loi et notamment évoqués dans le décret anti-discriminations dont j'ai parlé tout à l'heure. La question est donc : est-ce que l'interdiction du port du voile va régler ce genre de problèmes graves ? Ma réponse est clairement négative. Au mieux, elle les déplacera vers d'autres institutions. Pire, l'interdiction donnera du grain à moudre à tous les extrémistes défenseurs d'une prétendue « guerre des civilisations ». Comme la paix ne s'impose pas à coups de bombes, la liberté ne s'impose pas à coups d'interdits.

Mes questions, Monsieur le Député provincial, sont les suivantes : quels sont les fondements juridiques et politiques de ce changement de règlement des études à la Haute Ecole de la Province de Liège ? Deuxième question : la Province compte-t-elle modifier de façon similaire l'ensemble des règlements dans l'enseignement secondaire qu'elle organise ? Dans ce cadre, considérez-vous les conseils de participation comme une avancée démocratique ou comme une contrainte ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur André GILLES, Député provincial – Président, je vous invite à donner la réponse du Collège provincial.

J'ai entendu quelqu'un qui applaudissait, je rappelle qu'en séance du Conseil, il n'y a pas lieu de montrer quelque signe que ce soit en séance publique, huis clos évidemment.

La personne concernée est sortie.

M. GILLES, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues, pardon ?

M. LE PRESIDENT. – Non, non, vous pouvez y aller M. le Député-Président, les personnes concernées sont sorties de la salle et c'est très bien ainsi.

M. GILLES. – Merc. Chers Collègues, M. RASSAA, vous nous avez fait l'honneur, pour la première fois depuis votre élection en 2012, de participer aux travaux de la première commission de notre Assemblée où j'ai, je me permets de le rappeler, d'initiative, exposé les rétroactes et le contexte de la contestation générée par l'article 96 du Règlement général des études de notre Haute Ecole provinciale.

Cette information a été donnée, et largement partagée, à huis clos, comme il se doit en vertu des dispositions de notre Règlement d'ordre intérieur, tous les groupes de notre Assemblée y étant représentés.

Or, dans la foulée de cette réunion, à 22 heures et 03 minutes plus précisément, vous avez adressé à Monsieur le Président du Conseil une question d'actualité sur le même sujet.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Mais s'agit-il vraiment d'une question d'actualité ? J'y lis plutôt l'exposé de la thèse des personnes qui ont assigné la Province devant le juge des référés, thèse par ailleurs soutenue par M. EL HAJJAJI.

Votre interpellation sur ce plan n'appelle donc pas d'autre réponse de ma part que celle donnée par Maître LEMMENS, avocat de la Province, dans le cadre de la plaidoirie qui l'a opposé à Maître MISSON ce lundi 26.

En substance Maître LEMMENS a longuement rappelé, jurisprudence à l'appui, la portée générale du concept de neutralité qui préside à l'organisation de l'enseignement officiel subventionné et a contesté le caractère discriminatoire du règlement qui interdit le port de toute forme de couvre-chef et de signes convictionnels ostentatoires. Il a relaté le climat et les incidents qui ont justifié l'adoption de cette disposition générale, applicable à tous les étudiants sans distinction aucune, et a réaffirmé l'objectif poursuivi à savoir, de retrouver la sérénité indispensable à l'organisation de l'enseignement, qui rappelons-le est notre mission première.

Il a également souligné le fait que notre haute école, en adoptant cette disposition, s'alignait sur des règlements similaires adoptés depuis plusieurs années parfois dans les différents réseaux d'enseignement.

Dans la mesure où l'ordonnance du magistrat est attendue pour la semaine prochaine et où l'application de l'article querellé a été spontanément et à notre initiative, tenue en suspens dans l'attente de cette décision, il m'apparaît sage, vous en conviendrez, de ne pas ouvrir un débat sur ce sujet alors que cette affaire est actuellement en délibéré.

Quant à la situation dans l'enseignement secondaire, j'observe simplement que les dispositions réglementaires habilite le conseil de participation propre à chaque établissement à s'exprimer sur le sujet.

C'est ainsi qu'à l'IPES de VERVIERS, pour l'année scolaire 2016-2017, le règlement d'ordre intérieur dispose que, je cite : « le port du voile est autorisé tant que celui-ci ne dissimule que les cheveux et est attaché à l'arrière », l'objectif ayant été de répondre aux difficultés d'identification de quelques élèves.

C'est un constat et je n'ai pas de commentaire à faire si ce n'est de préciser qu'aucune plainte n'a été exprimée à ce sujet.

J'ai dit, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Pour la question 15-16/A13, je donne la parole à Monsieur LEMMENS.

M. LEMMENS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Vous l'aurez remarqué, la fin cet été fut baignée de chaleur et de soleil. Nous avons même connu deux courtes vagues de chaleur au mois d'août et du mois de septembre. Lors de telles vagues de chaleur, une bonne hydratation est cruciale, particulièrement pour les personnes les plus fragiles telles que les personnes âgées et les enfants.

Si nos communes ont déjà bien pris conscience de cette problématique en mettant en place les plans canicules déclenchés dès que le mercure s'emballe, l'accès à des points d'eau potable publics tels qu'ils existent dans d'autres pays reste problématique. Aussi, considérant que l'accès à l'eau potable est un droit fondamental reconnu par les Nations Unies et ratifié par la Belgique en 2010 ; considérant l'adhésion en 2004 de notre pays au Protocole international sur l'eau et la santé qui engage ses signataires à suivre un objectif d'accès à l'eau potable pour tous ; considérant que bon nombre de nos villes et communes de notre province ne proposent même pas un point d'eau potable public et enfin, considérant les nombreux touristes et sportifs amateurs de passage dans notre Province, sans oublier les sans domicile fixe, la Province, via ses compétences de prévention santé et de supracommunalité, ne pourrait-elle pas mettre sur pied un programme visant à ; premièrement, faire connaître les points d'eau potable publics existant sur son territoire via un balisage, une cartographie et une information au public, et deuxièmement, la création de points d'eau publics dans les villes et communes de notre province et plus particulièrement dans des lieux à forte fréquentation tels qu'à proximité des attractions touristiques, des attractions sportives ou des lieux de rassemblement.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Madame la Députée provinciale Vice-présidente Katty FIRQUET, vous avez la parole pour la réponse du Collège provincial.

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller nous a interrogés sur l'accès et la création de points d'eau publics. En effet, lors de vagues de chaleur et de canicules, une bonne hydratation est cruciale, particulièrement pour les personnes les plus fragiles et il est vrai que l'accès à des points d'eau potable publics reste parfois problématique.

M. LEMMENS propose de mieux communiquer l'existence des points d'eau publics existants sur le territoire provincial ainsi que d'envisager le cas échéant, la création de nouveaux points d'eau publics dans des lieux à fortes fréquentations à proximité, vous l'avez dit, d'attractions touristiques, sportives ou lieux de rassemblement.

Concernant la création de points d'eau publics, il faut savoir que le secteur de l'eau en Belgique est un secteur très complexe, impliquant divers acteurs, généralement des entreprises publiques, avec des missions spécifiques, tout au long du cycle de l'eau.

La gestion de l'eau est une compétence de la Wallonie qui doit coordonner les tâches régulatrices et définir le cadre dans lequel doit se dérouler l'approvisionnement en eau potable, qui lui, est organisé par les communes.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

En 2000, est parue la Directive-cadre sur l'eau européenne qui a pour objectif d'atteindre un «bon état» écologique et chimique de toutes les eaux communautaires qui se complète par la directive de 1998 qui définit les exigences de qualité de l'eau potable.

Concrètement, il s'agit de veiller à ce que l'eau potable ne contienne aucune substance constituant un danger potentiel pour la santé des personnes.

En conséquence, lorsque ces points d'eau potable sont utilisés dans le cadre d'une activité publique, commerciale ou touristique, il y a une obligation de suivi de la qualité de l'eau avec des contrôles obligatoires. Il est évident que la gestion de ces points n'est pas aisée. Il est par ailleurs de la responsabilité du gestionnaire de maintenir de telles infrastructures en état ce qui engendre évidemment un coût pour la collectivité.

C'est donc un problème qui demande une réflexion et que l'on vous propose de mener au niveau d'un débat qui sera organisé au sein de Liège Europe Métropole.

Venons-en maintenant à la cartographie des points d'eau existants.

Dans les faits, en Wallonie, on a peu accès à l'eau potable dans les espaces publics. Les fontaines sont de moins en moins nombreuses. Et lorsqu'il y en a, on n'est jamais tout à fait sûr que l'eau qui y coule soit potable. Néanmoins, la Ville de Liège en a recensé 10 sur son territoire.

Par contre, de nombreux puits domestiques sont présents chez les particuliers. Officiellement, la cartographie réalisée par la Région wallonne en recense 3.299. Cependant, d'après une extrapolation d'Aquawal, l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie, il y en aurait plus de 70.000. Le recensement des différents points d'eau existants serait donc une tâche là aussi très complexe.

Il est à noter également que les Relais sociaux se mobilisent déjà à ce niveau, tout comme certaines villes et communes qui publient des cartes des points d'eau potable accessibles gratuitement sur leur territoire.

Pour permettre à tout le monde de se désaltérer gratuitement, surtout le public et surtout un public plus sensible et surtout aussi en période estivale, l'idée serait donc de répertorier ces points d'eau potable et de les rendre visibles et compte tenu de la tâche et du nombre de communes implantées sur le territoire de la province, nous vous proposons là aussi d'ouvrir le débat à une prochaine réunion de LEM.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale vice-Présidente. Pour la quatrième question 15-16/A14, je donne la parole à Monsieur Matthieu CONTENT.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil d'Etat a suspendu le 19 août 2016 dernier la décision du Collège provincial du 16 juin 2016 d'attribuer le marché public de services relatif aux études de stabilité, essais de sol et coordination sécurité-santé, dans le cadre des travaux de construction d'un pôle culturel sur le site de Bavière, régi par le cahier spécial des charges référencé n° 3H123, à la S.A. BUREAU D'ETUDES LEMAIRE.

L'Arrêt du Conseil d'Etat est très clair, après avoir entendu toutes les parties, le Conseil d'Etat a retenu deux arguments à charge de notre institution. Le premier est relatif à des irrégularités concernant les prestations à effectuer par rapport à la pollution des sols et le second porte sur la coordination sécurité-santé. Deux domaines qui apparaissent pour mon groupe comme extrêmement importants dans la conduite d'un chantier de cette taille.

Mes questions sont les suivantes : la Société S.A. LEMAIRE a-t-elle prolongé son offre ? Y a-t-il un risque pour la Province de perdre les subsides européen FEDER 2014-2020 relatifs à ce dossier suite au retard occasionné par cette suspension bien que ce ne soit pas l'avis du Conseil d'Etat et la procédure doit-elle être entièrement relancée ? Quelles pourraient être les autres conséquences de la suspension de ce marché sur l'avancement du dossier et quelle suite allez-vous donner à ce dossier ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur André DENIS, Député provincial, je vous invite à donner la réponse du Collège provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, Chers Collègues,

Monsieur le Conseiller Content nous a interrogé sur un dossier important pour la Province de Liège, puisque lié à la Construction du futur Pôle Culturel sur le site de Bavière.

Sa question porte précisément sur les suites données au dossier de marché public relatif aux études de stabilité et aux essais de sol, ainsi qu'à la coordination de sécurité du chantier qui sont autant de préalables indispensables à la construction de ce pôle culturel.

Il s'agit, en effet, d'un marché public passé par appel d'offre soumis à la publicité européenne d'une valeur estimée à 403.000 € hors TVA.

Je comprends ses interrogations.

Comme il le rappelle dans sa question, suite à l'introduction d'un recours en extrême urgence par le Bureau d'Etudes GREISCH, le Conseil d'Etat a suspendu, par son arrêt du 19 août dernier, la décision du collège provincial du 16 juin 2016 attribuant le marché au Bureau d'Etudes LEMAIRE.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Je me permettrai tout d'abord de préciser votre question : les observations formulées par le Conseil d'Etat n'ont pas trait à des irrégularités concernant les prestations à effectuer par rapport à la pollution des sols, mais bien à la justification, par la Province de Liège, du caractère acceptable du prix remis par le Bureau d'Etudes LEMAIRE pour le poste relatif à l'étude de la gestion de la pollution du sol, d'une part, et des prix remis en matière de coordination sécurité-santé par différents soumissionnaires, d'autre part.

Il s'agit donc bien ici, dans une certaine mesure, uniquement d'une question de différence d'interprétation des données, d'appréciation des chiffres lors de l'analyse du dossier.

La Province a fait son travail, mais le Conseil d'Etat a estimé qu'elle aurait dû le faire différemment.

Il n'est reste pas moins que, *dura lex, sed lex*, notre Institution se voit dans l'obligation de tenir compte de l'arrêt rendu.

Alors, quelles en sont les implications ? La décision d'attribution prise par le Collège dans ce dossier a été suspendue par le Conseil d'Etat, ce qui signifie que le dossier était provisoirement bloqué.

Pour éviter que cette situation de blocage ne perdure, le Collège provincial a donc utilisé la possibilité qui lui était ouverte suite à l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat, de rapporter sa décision du 16 juin, ce qu'il a fait dès le premier septembre dernier.

Fort de cette décision, l'administration provinciale a commencé immédiatement le réexamen des offres, en tenant compte des remarques formulées par le Conseil d'Etat, ce qui a conduit le Collège provincial à adopter, ce matin-même, une nouvelle décision d'attribution du marché.

Vous le voyez, ce *modus operandi* est celui qui a permis de réattribuer le marché en perdant le moins de temps possible de manière à ne pas handicaper la suite du projet et de ne pas mettre en péril l'obtention de la totalité des subsides européens.

L'esquisse du projet du Pôle culturel est, du reste, en voie d'achèvement. Les Services de la Culture et des Infrastructures travaillent ensemble pour mener à bien ce dossier.

D'ailleurs, le comité d'accompagnement, composé d'experts d'horizons divers tant économique, professoral, artistique mis en place par mon collègue Paul-Émile Mottard, s'est réuni à plusieurs reprises et a donné lieu à des échanges fructueux qui ont permis de peaufiner cette esquisse jusqu'à sa prochaine finalisation.

Je souhaite donc, en conclusion, d'une part remercier Monsieur le Conseiller Content de l'intérêt qu'il porte à ce beau projet, qui est plus qu'important aux yeux du Collège bien entendu également, mais aussi le rassurer quant à la qualité du suivi apporté à ce dossier par les services provinciaux.

Merci pour votre bonne attention.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Député provincial. Et enfin, pour la question d'actualité reprise sous la référence 15-16/A15, je donne la parole à Monsieur Rafik RASSAA.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Re bonjour.

C'est aussi la rentrée à la Haute Ecole Paramédicale de la Province à Verviers. Le nouveau bâtiment est certainement une réussite en termes environnemental et énergétique avec une consommation annoncée à moins de 15 kwh/m² et par an, un chauffage géothermique et des matériaux de construction naturels, recyclables et à longue durée de vie.

Malheureusement, il nous revient que cette rentrée a été moins heureuse pour des étudiants à mobilité réduite. En effet, les trois premiers étages sont bien accessibles par ascenseur mais le quatrième étage du bâtiment ne le serait pas. Ce qui est pour le moins étonnant pour un nouveau bâtiment qui a coûté un total de 8,7 millions d'euros.

Monsieur le Député, quelles dispositions seront prises envers les personnes à mobilité réduite pour atténuer ce problème ? Quelles mesures envisagez-vous pour qu'à l'avenir, ce genre de situation ne se reproduise plus ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite à présent Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur le Conseiller, d'emblée soyez rassuré, le règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des bâtiments ouverts au public fait partie intégrante du CWATUPE, dont les articles 414 et 415 en fixent les conditions. Et à la Province de Liège, c'est plutôt dans nos habitudes de respecter les dispositions légales en cours, surtout que dans ce cas précis leur respect est une exigence du permis d'urbanisme et, par conséquent, le Campus Verviers n'a pas échappé à cette règle. Cela a dû par contre vous échapper.

Je vous confirme que l'entièreté du quatrième étage est bien accessible par ascenseur. On y retrouve 7 classes banalisées, un centre cybermédia et la bibliothèque. C'est d'ailleurs par cet espace d'étude, mis à disposition des étudiants et ouvert en permanence, que se fait l'accès aux classes pour un utilisateur de l'ascenseur.

Je pourrais m'arrêter là puisque contrairement à ce que vous dites, vous devriez peut-être vérifier vos informations, l'entièreté du bâtiment est accessible par ascenseurs et, par conséquent, aussi aux personnes à mobilité réduite.

Je vous rappelle par ailleurs qu'une visite des lieux a été organisée pour notre assemblée à l'issue du Conseil thématique sur l'Agriculture qui s'est tenu au Campus de Verviers. Si vous aviez pris la peine de faire le déplacement, vous auriez pu constater par vous-même de l'équipement adéquat des lieux.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Puisque vous m'en donnez l'occasion, je préciserai également que le Campus est, par ailleurs, pourvu des équipements nécessaires : outre l'ascenseur desservant tous les niveaux, on y retrouve 5 places de parcage réservées aux PMR, 3 sanitaires adaptés répartis sur les 4 niveaux, ainsi qu'une rampe d'accès contiguë à l'escalier monumental.

Pour ce qui concerne les constructions qui viennent de s'achever à La Reid et à Seraing, ainsi que pour l'ensemble des projets de construction en cours (phase 3 de Campus de Jemeppe, EP Huy, phase 3 de la Maison de la Formation), les mêmes exigences d'accessibilité sont rencontrées.

Vous voyez, nos services mettent tout en œuvre pour que les personnes à mobilité réduite puissent être au cœur de leur réflexion tant technique qu'architecturale. Et il en a toujours été le cas !

Enfin, sachez que les architectes de la Direction Générale des Infrastructures et de l'Environnement consultent régulièrement l'ASBL GAMAH, devenue récemment ATINGO, pour répondre de la manière la plus adéquate aux besoins d'accessibilité.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 15-16/366 : Modification de la représentation au sein de l'Assemblée générale de l'Association sans but lucratif « Pôle académique Liège – Luxembourg ».

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 15-16/366).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/367 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Radio Télévision Culture », en abrégé « R.T.C. » asbl – Exercice 2014/Prévisions 2015.

Document 15-16/371 : Octroi de subventions en matière de Radio, télévision, presse – Demande de soutien des asbl « RTC Télé-Liège » et « Télévesdre ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6 et 7 de l'ordre du jour (documents 15-16/367, 15-16/371) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première commission s'est réunie ce 26 septembre 2016 et a analysé le document 15-16/367 « Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl RTC Télé-Liège » et le document 15-16/371 « Octroi de subventions aux deux télévisions locales, RTC Télé-Liège et Télévesdre ».

Deux Commissaires se sont interrogés sur la justification des montants de subventions divergents dans les annexes et sur la distinction contrat de gestion et subside de fonctionnement.

Il leur est répondu qu'outre le subside de fonctionnement culturel de 50.000 € réparti entre les deux télévisions locales au prorata du nombre d'abonnés, soit 40.239 € pour l'asbl RTC, celle dernière a également pu bénéficier pour l'exercice 2014 de subsides complémentaires pour accomplir ses missions de base et ce, à hauteur de 70.000 €.

Sur informations transmises par les services, cette enveloppe de 70.000 € comprend d'une part un subside communication de 66.000 € destiné à assurer la diffusion du journal sportif et d'autre part, un subside destiné à la réalisation de capsules, 4.000 € pour l'exercice 2014. Le tout cumulé, nous parvenons à une intervention provinciale globale de 110.239 € pour l'exercice 2014 en faveur de l'asbl RTC Télé-Liège.

Ce point a été voté par 7 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Mon intervention ne nécessite pas nécessairement réponse mais peut être réflexion, et je pourrais intervenir à l'occasion de l'un ou l'autre point de l'ordre du jour.

Nous avons en effet dû constater que sur un certain nombre de dossiers évoqués dans les Commissions, nous étions confrontés à quelques difficultés d'ordre technique, ou de lenteur, ou de discordance, ou d'insuffisance d'informations.

Donc, loin de moi, loin de mon groupe de critiquer évidemment les collaborateurs de la Province mais je pense que si nous reprenons l'ensemble de ces dossiers, il ne serait pas inutile de rappeler aux bénéficiaires de subventions et/ou de contrats de gestion qu'il y a des règles à respecter, des délais à respecter et de la cohérence à avoir dans les comptes et budgets qui sont présentés.

Connaissant la vigilance de nos collaborateurs et du Collège provincial, je suis certain qu'en cas de discordance, un retour vers les associations bénéficiaires ne serait pas inutile. En un mot, peut-être un peu redire les méthodologies, les règlementations et les procédures afin de les clarifier voire de les actualiser.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 15-16/368 : Octroi de subventions en matière de Grands Evénements – Demande de soutien de la Ville de Herve et de l'asbl « Coup d'envoi ».

Document 15-16/369 : Octroi de subventions en matière de Grands Evénements – Demande de soutien de l'asbl « PROMUSEA ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8 et 9 de l'ordre du jour (documents 15-16/368, 15-16/369) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Le document 15-16/368 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BRODURE-WILLAIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie ce lundi et a examiné, entre autres, les documents 15-16/368 et 15-16/369 sur l'octroi de subventions en matière de Grands Evénements, demande de soutien de la Ville de Herve et de l'asbl « Coup d'envoi » et demande de soutien de l'asbl « PROMUSEA ».

Un Conseiller a demandé pourquoi les points sont abordés après que l'événement soit passé. Il lui est répondu que les demandes sont parvenues au début de l'été et donc qu'ils ne pouvaient être présentés que lors du premier Conseil qui a lieu seulement fin septembre.

De plus, Monsieur le Député – Président ajoute que le Collège ne pouvait refuser puisque ces demandes s'inscrivaient dans la dynamique de nos activités « Debout Citoyen ! ». Il complète par le fait qu'il y a lieu de booster les demandeurs pour qu'ils introduisent leurs dossiers plus tôt mais pour le fond, il n'y a rien à redire.

Ces points ont été soumis aux votes et c'est par 7 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions que votre première Commission vous demande de les adopter.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 15-16/369, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 7 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Document 15-16/370 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « Les Amis de Jean Boets ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 15-16/370).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/372 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « G.R.E. Liège » - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 15-16/373 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « G.R.E. Liège » - Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 11 et 12 de l'ordre du jour (documents 15-16/372, 15-16/373) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune questions, votre Commission vous propose de les adopter par 6 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Il y a deux membres qui sortent pour des raisons bien évidentes.

(Sortie de Mmes Myriam ABAD-PERICK et Vinciane PIRMOLIN).

Personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 15-16/374 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Resto du Cœur Liège ».

Document 15-16/375 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « L'Arbre Essentiel ».

Document 15-16/376 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Cité de l'Espoir ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 13, 14 et 15 de l'ordre du jour (documents 15-16/374, 15-16/375, 15-16/376) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 6 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Document 15-16/377 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Sprl « Nord Films ».

Document 15-16/378 : Octroi de subvention en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération Culturelle Régionale de l'Arrondissement de Liège ».

Document 15-16/379 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jazz à Verviers ».

Document 15-16/380 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Deux Ours ».

Document 15-16/381 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « La Scène du Bocage ».

Document 15-16/382 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « BAM ».

Document 15-16/383 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de l'Arrondissement de Huy».

Document 15-16/384 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Orchestre Philharmonique Royal de Liège ».

Document 15-16/385 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Voix de Femmes ».

Document 15-16/386 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Unes Fois d'un Soir ».

Document 15-16/387 : Octroi de subventions en matière de Culture et de Fonds Européens – Demande de soutien de l'asbl « La Châtaigneraie ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 et de l'ordre du jour (documents 15-16/377, 15-16/378, 15-16/379, 15-16/380, 15-16/381, 15-16/382, 15-16/383, 15-16/384, 15-16/385, 16-15/386, 15-16/387) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Les documents 15-16/377, 379, 381, 383, 384, 385 et 387 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Rafik RASSAA à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Rapporteur (à la tribune).- Chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Votre troisième Commission s'est réunie ce mercredi 28 septembre au Musée de la Vie Wallonne. Plusieurs dossiers d'octroi de subventions ont été abordés.

Un Commissaire a formulé une question générale portant sur l'octroi de subventions à des événements a posteriori et cela, malgré la récurrence de certaines manifestations culturelles, il a lui-même anticipé la réponse en rappelant qu'il n'y a pas de Conseil provincial prévu durant les mois d'été.

Le Collège a néanmoins apporté un complément d'informations les événements récurrents, le Collège est en effet tributaire des assemblées générales des différentes asbl qui ont souvent lieu en juin.

Cet échange terminé, les dossiers ont été soumis à un débat un par un, les dossiers 15-16/377, 378, 380, 382 et 386 n'ont suscité aucune remarque ni aucune question.

Le dossier 15-16/379 portant sur l'octroi de subventions en matière de Culture – demande de soutien de l'asbl « Jazz à Verviers » a suscité la question d'un Commissaire sur les raisons du doublement du subside.

Le Député a invoqué le fait que c'est le 10^{ème} anniversaire de cet événement et qu'il ne s'agit aucunement d'un fait du prince lorsqu'on peut, on fait a conclu le Député.

Le dossier 15-16/381 portant sur l'octroi de subventions en matière de Culture – demande de soutien à l'asbl « La Scène du Bocage » a suscité sur la question d'un Commissaire sur la manière de calculer la valorisation de la mise à disposition d'un régisseur.

La réponse est venue de l'administration qui a précisé que l'on appliquait les barèmes votés par le Conseil provincial, ajoutant que cette subvention en nature est en plus des 5.000 € octroyés à l'asbl.

Le dossier 15-16/383 portant sur l'octroi de subventions en matière de Culture – demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de l'Arrondissement de Huy » a suscité la question d'un Commissaire sur les raisons de la baisse du subside par rapport à l'année précédente de 4.000 € à 3.000 €.

La réponse est à nouveau venue du banc de l'administration, le montant octroyé correspond exactement au montant demandé par l'asbl.

Le dossier 15-16/384 portant sur l'octroi de subventions en matière de Culture – demande de soutien de l'asbl « Orchestre Philharmonique Royal de Liège » a suscité deux questions, la première a porté sur la nature du subside.

Le Député a donné quelques explications sur le projet pédagogique « Au pays des comptines » qui a consisté en l'invitation de 2.500 enfants à participer et à découvrir les dessous de l'orchestre au travers de comptines traditionnelles.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Il a précisé que l'enregistrement est déjà fait et qu'il s'agit maintenant de trouver une action vers les écoles. C'est le but du subside. Cette action consistera soit en la mise à disposition de l'enregistrement via téléchargement, soit par l'édition de l'œuvre avec le concours classique d'un éditeur et d'un diffuseur.

Une deuxième question a porté sur le montant du subside passant de 4.000 à 8.000 €. Le Député a répondu qu'il s'agit bien de la faculté du Collège d'intervenir et qu'il faut y voir la volonté d'amplifier ce projet.

Le dossier 15-16/385 portant sur l'octroi de subventions en matière de Culture – demande de soutien de l'asbl « Festival Voix de Femmes » a suscité une demande d'explication d'un Commissaire portant sur la plate-forme Web participative à lancer dans le cadre du projet « Intimité numérique ».

La réponse est venue de l'administration qui a lu un extrait de la demande détaillée de l'asbl. Je lis un extrait « Le résultat de ces multiples réflexions se traduira par la création et mise en ligne d'une plate-forme Web interactive dédiée à la thématique qui rassemblera in fine témoignages, résultats d'ateliers, savoirs et débats issus de la rencontre, œuvres numériques. Cette diversité des données par ailleurs constamment alimentées par les internautes mettra en avant la dimension à la fois personnelle et universelle de la thématique ».

Enfin, le dossier 15-16/387 portant sur l'octroi de subventions en matière de Culture et de Fonds Européens – Demande de soutien de l'asbl « La Châtaigneraie », a suscité l'interrogation d'un Commissaire à propos de l'étalement des subsides sur plusieurs années.

Le Député a répondu que certains subsides sont liés à « Arts et Métaux » à Jehay, qu'il y a eu toute une série de partenaires et que de ce fait, il y a eu différentes aides complémentaires.

C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter ces points.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 15-16/378, 380, 382 et 386, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces onze documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les onze résolutions.

Document 15-16/388 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Soutien aux sites paraprovinciaux, à savoir : asbl « Blegny-Mine », « Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel », « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 15-16/388).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/389 : Château de Jehay – Acquisition et montage d'un échafaudage neuf à disposer le long des façades du Château de Jehay, côté douves – Relance du marché (suite à la renonciation) et organisation d'une procédure négociée sans publicité – Prise d'acte suite à la décision du Collège en raison de l'urgence impérieuse.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 15-16/389).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil a donc pris acte de ladite résolution.

Document 15-16/390 : Mise en non-valeurs de créances fiscales en ce qui concerne les taxes sur les débuts de boissons, les établissements dangereux et les permis de chasse.

Document 15-16/391 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque des Chiroux.

Document 15-16/392 : Mise en non-valeurs de créances dues au Centre Hospitalier Spécialisé « l'Accueil » de Lierneux.

Document 15-16/393 : Mise en non-valeurs de créances dues au compte « produits divers » ainsi qu'à divers établissements provinciaux.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 29, 30, 31 et 32 de l'ordre du jour (documents 15-16/390, 15-16/391, 15-16/392, 15-16/393) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

Le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 15-16/394 : Mise à disposition de la commune de Waimes d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.

Document 15-16/395 : Mise à disposition de la Ville de Malmedy d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques (loi SAC) des infractions environnementales (Code de l'Environnement) et des infractions de voirie (décret du 6 février 2014).

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 33 et 34 de l'ordre du jour (documents 15-16/394, 15-16/395), ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 15-16/396 : Avis à donner sur le compte de l'exercice 2014 de la Mosquée ORHAN GAZI de Verviers.

Document 15-16/397 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2015 de la Mosquée ORHAN GAZI à Verviers.

Document 15-16/398 : Avis à donner sur le compte de l'exercice 2014 de la Mosquée MERKEZ CAMII à Liège.

Document 15-16/399 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2015 de la Mosquée MERKEZ CAMII à Liège.

Document 15-16/400 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2015 de la Mosquée AKSEMSSETIN CAMII à Blegny.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Document 15-16/401 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2017 de la Fabrique d'Église orthodoxe grecque Sainte-Barbe à Liège.

Document 15-16/402 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2017 de la Fabrique d'Église orthodoxe Saints Alexandre Nevsky et Séraphim de Sarov à Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41 de l'ordre du jour (documents 15-16/396, 15-16/397, 15-16/398, 15-16/399, 15-16/400, 15-16/401, 15-16/402) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Les documents 15-16/397, 398, 399 et 400 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Jean-Claude MEURENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MEURENS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie hier et a, entre autres, examiné les avis à donner sur les comptes et budget de différentes mosquées, points répertoriés sous les documents 15-16/396 à 400.

Des Commissaires font remarquer que ces documents sont présentés tardivement puisqu'il s'agit de projets de budget pour l'année 2015 et les comptes pour l'exercice 2014. Il est ainsi demandé de rappeler aux responsables la marche à suivre dans ces différentes procédures.

Monsieur le Député signale que des contacts ont été pris et qu'un courrier adapté sera envoyé, de même qu'une intervention auprès de la Région Wallonne sera également effectuée pour la sensibiliser au problème.

Il est aussi signalé qu'il serait intéressant de trouver un interlocuteur pour l'ensemble des responsables afin de centraliser l'information quant au fonctionnement de la procédure en la matière et garantir la transparence indispensable dans le cadre de financements publics en maintenant la rigueur même si la période est plus sensible.

A la question de savoir si à la présentation de ces projets de budgets 2015 aujourd'hui, les comptes 2014 ont été approuvés, la Commission est informée que les rattrapages sont en cours et que les choses seraient régularisées dans une bonne année.

Voilà. Votre Commission par 8 voix pour et 2 abstentions a adopté lesdites résolutions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 15-16/396, 401 et 402, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

Document 15-16/403 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « La Maison Verviétoise des Sports ».

Document 15-16/404 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Ligue Francophone de Handball ».

Document 15-16/405 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Ligue Francophone de Handball » pour l'organisation du match international « Belgique – France » du 6 novembre 2016 à Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 42, 43 et 44 de l'ordre du jour (documents 15-16/403, 15-16/404, 15-16/405) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune questions, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

À l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 15-16/406 : Désignation au 1^{er} septembre 2016 d'un receveur spécial des recettes des Prêts Jeunes Ménages et des Prêts Installations Jeunes.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 45 de l'ordre du jour (document 15-16/406).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/407 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Verviers, Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Seraing et Ecole Polytechnique de Seraing – Mise en conformité de trois ascenseurs.**Document 15-16/408 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Seraing, site d'Ougrée – Construction d'un pavillon d'accueil pour sécuriser l'entrée du bâtiment.****Document 15-16/409 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Institut provincial d'Enseignement agronomique de la Reid – Rénovation de la toiture du bloc administratif.****Document 15-16/411 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – HEPL (Sites Barbou, Kurth, Gloesner, Beeckman et Parc des Marêts, Campus Verviers), EP Verviers et Maison de la Formation – Renforcement du système de contrôle d'accès et sécurisation des abords.**

(Voir rapports)

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

M. LE PRESIDENT.- Points 46, 47, 48 et 49 de l'ordre du jour (documents 15-16/407, 15-16/408, 15-16/409, 15-16/411) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 15-16/410 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Haute Ecole de la Province de Liège, site Campus 2000 à Jemeppe – Construction de la troisième phase.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 50 de l'ordre du jour (document 15-16/410).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Julien MESTREZ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MESTREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Votre cinquième Commission a examiné ce 26 septembre le document 15-16/410 concernant le mode de passation et les conditions de marché pour la construction de la troisième phase du site Campus 2000 à Jemeppe.

Situé sur le terrain que nous avons acquis l'année dernière à Quai de Meuse, ce beau bâtiment passif de structure rectangulaire permettra, pour une somme estimée à 4,3 millions, de refermer l'îlot, de fournir au campus son entrée majeure, et de lui donner sa visibilité. Il permettra en outre de supprimer les bâtiments préfabriqués qui encombrant le site. Enfin, il contribuera à la revitalisation du quartier.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Un Commissaire s'inquiète de l'obtention de subsides. Il lui est répondu que des subsides n'ont pas été sollicités parce que, alors que nous venons d'en obtenir beaucoup, il est à craindre que l'obtention de nouveaux subsides prendrait beaucoup de temps alors que les besoins sont pressants pour faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants sur le site.

Un Commissaire demande si le terrain acquis présente une superficie suffisante. Il lui est répondu que oui, mais que l'on s'intéresse à un bâtiment qui pourrait être acquis pour compléter idéalement l'espace.

Votre cinquième Commission a marqué son accord par 8 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/412 : Perspective d'acquisition de terrains communaux à La Reid pour répondre aux besoins de l'IPEA de La Reid.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 51 de l'ordre du jour (documents 15-16/412).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/413 : Rapport annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « CPL-VEGEMAR » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 52 de l'ordre du jour (documents 15-16/412).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/414 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Foire Agricole de Battice-Herve ».

Document 15-16/415 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Malmédy Shopping ».

Document 15-16/416 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Les Meneurs du Pays de Herve, de la Vallée de la Salm et de la Vesdre ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 53, 54 et 55 de l'ordre du jour (documents 15-16/414, 15-16/415, 15-16/416) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 15-16/417 : Octroi de subventions en matière d'Environnement – Demande de soutien de l'asbl « Contrat Rivière Meuse Aval et Affluent ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 56 de l'ordre du jour (documents 15-16/417).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2016, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 17 octobre 2016 à 15 heures.

La réunion publique est levée à 16h20'.

X.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder les points à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive dans la Salle.